NOTE D'INFORMATION
CENTRES DE BILANS DE COMPETENCES

Suite à la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018, vous avez désormais la possibilité d'être sollicité par nos agents hospitaliers pour réaliser des bilans de compétences si vous avez la **certification Qualiopi**, et ce **depuis le 1er janvier 2021**.

Toutefois tous les centres devront répondre aux exigences suivantes pour la prise en charge par l'ANFH :

- S'engager à fournir des prestations conformes aux dispositions des articles R6313-4 à R6313-8 du Code du Travail. Ainsi qu'aux articles 25 à 27 du décret FPTLV relatifs au bilan de compétence ;
- S'engager notamment à affecter à la réalisation des prestations, des intervenants dont il garantit les compétences et les expériences de professionnels du bilan de compétences ;
- Se conformer aux règles et usages de la profession, lois et règlementations en vigueur ainsi que des codes de déontologie et des règles de confidentialité applicables à la profession (art. 226-13 et 226-14 du code pénal) ;
- Fournir une attestation de certification Qualiopi

De plus, les modalités devront être les suivantes :

- ✓ Durée du congé bilan de compétences : 24h
- ✓ Respect des règles déontologiques et de confidentialité
- ✓ Respect des 3 phases
- ✓ Rédaction d'un document de synthèse
- ✓ Règles de conservation des documents (1 an maximum avec accord de l'agent)
- ✓ Convention tripartite établie par l'ANFH
- ✓ 18 h minimum de face à face obligatoire
- ✓ 8h minimum en présentiel sur les 24h de réalisation
- ✓ Possibilité de séances en distanciel uniquement après accord du bénéficiaire
- ✓ Établir un calendrier de rdv en précisant présentiel (P) ou distanciel (D)
- ✓ Notifier dans les attestations de présence présentiel (P) ou distanciel (D)
- ✓ Les accompagnements collectifs ne sont pas pris en charge par l'ANFH

Enfin, nous vous informons que la délégation ANFH ALPES a plafonné le coût horaire d'un bilan de compétences à 75€ net / heure, **donc 1800€ net /24h.**

Merci pour votre compréhension.

26, rue Gustave Eiffel
CS 10632
38024 Grenoble Cedex
Tel. : 04 76 04 10 40
alpes@anfh.fr